

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

<p>ABONNEMENTS : MONACO - FRANCE et COLONIES Un an, 18 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Trois mois, 5 fr. ETRANGER (frais de poste en sus). <i>Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois</i></p>	<p>DIRECTION et REDACTION : au Ministère d'Etat ADMINISTRATION : Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation.</p>	<p>INSERTIONS LEGALES : 4 francs la ligne. <i>S'adresser au Gérant, Place de la Visitation</i></p>
--	---	--

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE

(Lois - Ordonnances - Décisions - Arrêtés)

- Ordonnance Souveraine conférant l'honorariat à un ancien fonctionnaire.
- Ordonnance Souveraine portant nomination de quatre Membres de la Commission Administrative de l'Hôpital.
- Ordonnance Souveraine rappelant temporairement un Officier en activité.

PARTIE NON OFFICIELLE

(Avis - Communications - Informations)

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

- Date d'ouverture du moulin à huile communal.
- Avis aux consommateurs de produits pétroliers.
- Relevé des prix des légumes et fruits.
- Prix du lait.

INFORMATIONS :

- Comité Monégasque d'Assistance et de Secours.
- Service religieux à la mémoire des soldats et civils polonais tombés pour la Patrie.
- Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

VARIETES

Léonard de Vinci, par Alin Monjardin.

PARTIE OFFICIELLE

ORDONNANCES SOUVERAINES

N° 2.373

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'article 17 de Notre Ordonnance du 20 juillet 1937, constituant le Statut des Fonctionnaires, Agents et Employés de l'Ordre Administratif ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

L'honorariat est conféré à M. Léon Gabet, ancien Professeur de huitième au Lycée de Monaco.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le vingt et un novembre mil neuf cent trente-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Ministre Plénipotentiaire
Secrétaire d'Etat,
H. MAURAN.

N° 2.374

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'article 1^{er} de Notre Ordonnance du 15 août 1931, concernant l'Hôpital ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Sont nommés, pour quatre ans, Membres de la Commission Administrative de l'Hôpital :

- MM. Ido Bulgheroni,
- le Docteur Félix Corniglion,
- Théophile Gastaud,
- Alexandre Noghès.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le vingt et un novembre mil neuf cent trente-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Ministre Plénipotentiaire
Secrétaire d'Etat,
H. MAURAN.

N° 2.375

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'article 5 de Notre Ordonnance n° 2.364 du 23 octobre 1939, réglant les conditions provisoires de rappel en activité ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. le Colonel Jean-Charles Bernis, Commandant Supérieur honoraire de la Compagnie de Nos Carabiniers et de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers, est rappelé en activité à titre temporaire.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le vingt-quatre novembre mil neuf cent trente-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Ministre Plénipotentiaire
Secrétaire d'Etat,
H. MAURAN.

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS ET COMMUNIQUÉS

Le Maire informe les personnes intéressées que le moulin à huile communal sera ouvert à dater du 30 novembre 1939.

Les propriétaires ayant des olives à faire triturer sont invités à s'inscrire préalablement chez le maître édificier Jean Roberi pour prendre date.

Les consommateurs de produits pétroliers (essence, pétrole lampant, gas-oil, fuel-oil) appartenant aux 1^{re} et 2^e catégories sont invités à faire connaître avant le 5 décembre, dernier délai, leurs besoins en ces produits pour le mois de janvier prochain. A cet effet, ils trouveront, au Service des Carburants, à la Mairie de Monaco, des fiches de consommation mensuelle qu'ils devront retourner, dûment remplies, au même service.

Il est rappelé que la première catégorie de consommateurs comprend les administrations et services publics, les services urbains et concédés, les établissements publics et privés d'instruction, les sociétés à monopole, les médecins, les sages-femmes, les boulangers et le commerce de ravitaillement.

La deuxième catégorie de consommateurs comprend les industriels et commerçants.

Quant aux consommateurs de la troisième catégorie (population civile) qui ont déjà déposé une déclaration de consommation mensuelle, ils n'auront pas à renouveler leur déclaration pour le mois de janvier, sauf variation sensible de leurs besoins.

L'attention des intéressés est expressément attirée sur ce point que, passé le 5 décembre, aucune déclaration ne sera acceptée par le Service des Carburants.

La Police Municipale a relevé, sur les marchés de la Principauté, les prix des légumes et fruits suivants, à la date du 28 novembre 1939.

Légumes			
Ail	kilog.	4 » à	4.50
Carottes	—	2 » à	3 »
Céleris	pièce	0.50 à	3.50
Choux-verts	—	0.50 à	4 »
Choux-fleurs	—	1 » à	5 »
Endives	kilog.	8 »	
Épinards	—	3 » à	3.50
Haricots verts	—	7 »	
— — fins	—	15 »	
Poivrons rouges	—	3 » à	5 »
Poirée ou blette	paquet	0.40 à	0.70
Oignons	kilog.	1.50 à	2 »
— petits	—	3.50 à	4.50
Pommes de terre	—	1 » à	1.40
— nouvelles	—	1.75 à	2.50
Poireaux	paquet	1 » à	6 »
Radis	—	0.40 à	0.60
Raves	—	2 » à	2.50
Navets	—	2 » à	2.50
Salades « laitue »	pièce	0.40 à	1 »
— « frisée »	—	0.30 à	1 »
Tomates	kilog.	2.75 à	4 »

Fruits			
Bananes	pièce	0.40 à	0.70
Châtaignes	kilog.	3.50 à	4.50
Noix	—	7 » à	9 »
Poires	—	3 » à	6.50
Pommes	—	2.50 à	7 »
Raisins	—	3.25 à	6 »

Prix du Lait

En magasin	2 fr. 10 le litre
A domicile.....	2 fr. 30 »

INFORMATIONS

Dans nos précédents articles nous avons exposé à nos lecteurs l'œuvre remarquable entreprise par le Comité Monégasque d'Assistance et de Secours que préside avec autorité et dévouement S. A. S. la Princesse Antoinette. Nous avons montré sa bienfaisante activité se manifestant dans tous les domaines où la guerre a apporté la privation et la misère.

Nous sommes heureux de pouvoir commencer à donner aujourd'hui la liste tous ceux qui dès les premiers jours ont apporté leur généreuse contribution à S. A. S. la Princesse Antoinette et à Son Comité.

S. A. S. le Prince Souverain 25.000 fr. ; S. A. S. la Princesse Antoinette 5.000 fr. ; S. A. S. le Prince Rainier 1.000 fr. ; S. Exc. M. Emile Roblot 3.000 fr. ; S. Exc. M. Henry Mauran 1.000 fr. ; M. Alexandre Mélin 1.000 fr.

M. Georges Fillhard, Président de la Colonie Française 5.000 fr. ; M. Lucien Davico, Président de la Colonie Italienne 5.000 fr. ; M. le Docteur Jules Richard 200 fr. ; Docteur Wolzok 200 fr. ; M. Barril 200 fr. ; les Dames de Saint-Maur 300 fr. ; M. Henri Fortin 1.000 fr. ; M. Clément Deverini 100 fr. ; M. Mario Ponzetti 100 fr. ; le Commandant Bernard 500 fr. ; MM. Fiori et fils 200 fr. ; M. J.-B. Pastor et fils 10.000 fr. ; Mgr Louis Andrieux 500 fr. ; le Docteur Simon 250 fr. ; M. Lucien Bellando de Castro 200 fr. ; M. Charles Pathé 5.000 fr. ; M. Gérard Madiou 1.000 fr. ; Docteur Constantin Harden 200 fr. ; M. Michel Fontana 1.000 fr. ; M. et M^{me} Boudon 200 fr. ; M^{me} A. Kreichgauer 200 fr. ; M^{me} Lemmet 1.000 fr. ; M. Ferrari 500 fr. ; M^{me} Tournay 50 fr. ; M. J. Formia 50 fr. ; M. A. Chêne 500 fr. ; M^{me} Faucheur 100 fr. ; M. Jean Anselmi 100 fr. ; Crédit Foncier de Monaco 1.000 fr. ; Consul de Monaco à Lyon 100 fr. ; M^{me} Veuve Cresto 50 fr. ; M. Biamonti 50 fr. ; M. Louis Vèran 50 fr. ; M^{me} Vitali-Lorenzi 50 fr. ; M. Gabaye 200 fr. ; M. Musarella 200 fr. ; M. Edmond Hanne 200 fr. ; M^{me} Schiff Landermann 1.000 fr. ; M. Alexandre Malinick 1.000 fr. ; le Directeur et le Personnel du *Petit Niçois* 150 fr. ; M. le Docteur Ampugnani 50 fr. ; M. Pélissier 50 fr. ; Fourrures Canada 40 fr. ; M^{me} J. Bernis 100 fr. ; Georges et Suzanne Leclair 2.000 fr. ; Paroisse Cathédrale Monaco 200 fr. ; M. Jacques M. Wittouck 5.000 fr. ; M^{me} R.-W. Hudson 2.000 fr. ; M^{me} J.-S. Bertault 50 fr. ; Anonyme 10.000 fr. ; la Société Saint-Vincent-de-Paul 100 fr. ; M^{me} Ledoux 50 fr. ; M. Rué 50 fr. ; Amiral John Nares 1.000 fr. ; M^{me} Pascal 100 fr. ; M^{me} Louis Aurégia 500 fr. ; Colonel Allanson 1.000 fr. ; M. Selby 200 fr. ; M. Martin Barlock 500 fr. ; M^{me} Louise Ferrero 100 fr. ; M. Ainslie 200 fr. ; Mrs. Owen 250 fr. ; Automobile-Club de Monaco 1.000 fr. ; Restaurant Onda 100 fr. ; Maison Riviera 25 fr. ; Mrs. Matheson 1.000 fr. ; M^{me} Béatrice Wolff 500 fr. ; Société des Bains de Mer 10.000 fr. ; M. Wakefield-Mori 100 fr. ; M. N.-C. Corbould 2.000 fr. ; M. H. Remillard, Consul U. S. A. 100 fr. ; Mrs. Hughton Graves 1.000 fr.

(A suivre).

Le Comité de Nice-Monaco des « Amis de la Pologne » qui compte à sa Présidence d'Honneur S. A. S. le Prince Souverain, S. Exc. le Ministre d'Etat et S. Exc. Mgr l'Evêque, a fait célébrer,

vendredi dernier, à la Cathédrale, un service funèbre à la mémoire des soldats et civils polonais tombés héroïquement pour la défense de leur Patrie.

LL. AA. SS. le Prince Souverain et la Princesse Antoinette assistaient à cette cérémonie. Leurs Altesses Sérénissimes, accompagnées de la Comtesse de Baciocchi, Dame du Palais, ont été reçues à la porte Saint-Nicolas par M. Oxner, Consul de Pologne, le Général de Brigade Berecki, Président, et M. Demerlé, Vice-Président du Comité, ainsi que par le Chanoine Saint-Chartier, Curé de la Cathédrale. Le Prince, portant sur la tenue de Général de Division de l'Armée française, ses décorations militaires parmi lesquelles la plaque de Grand-Croix de l'Ordre « Polonia Restituta », a pris place dans le chœur, vis-à-vis du trône pontifical, ayant à Sa droite S. A. S. la Princesse Antoinette auprès de qui se tenait la Comtesse de Baciocchi.

M. Oxner, Consul de Pologne, représentant l'Ambassadeur, occupait un fauteuil en avant du premier rang de la nef, ayant à sa droite S. Exc. le Ministre d'Etat et, à sa gauche, le Général de Brigade Berecki, du cadre de réserve, Président du Comité.

Au premier rang des Autorités, on notait à droite MM. Robert Marchisio, représentant le Président du Conseil National, le Docteur Richard, Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles ; M. Hanne, Conseiller de Gouvernement, MM. Ch. Bellando de Castro et Ch. Saytour, Conseillers de Gouvernement par intérim, M. Paul Bergéaud, Adjoint, représentant le Maire. A gauche se tenaient M. le Premier Président Fortin, Directeur des Services Judiciaires et Président du Conseil d'Etat ; MM. Loncle de Forville et Canu, Conseillers d'Etat.

Du côté de l'Evangile avaient pris place les membres de la Maison Souveraine au premier rang desquels se trouvaient S. Exc. M. Henry Mauran, Secrétaire d'Etat et Directeur du Cabinet ; MM. Lucien Bellando de Castro, Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles ; Mélin, Chef du Secrétariat Particulier ; le Chef d'Escadron Bernard, Commandant du Palais.

Du même côté étaient placées M^{me} et M^{lle} Roblot, M^{me} Oxner et les femmes des Membres de la Maison Souveraine.

Du côté de l'Epître on remarquait au premier rang des Membres du Corps Consulaire, M. Jeannequin, Conseiller d'Ambassade, chargé du Consulat Général de France ; le Marquis San Felice di Monteforte, Consul d'Italie ; le Colonel Allanson, Consul de Grande-Bretagne ; M. Barbatis, Consul de Grèce ; M. Wittouck, Consul de Belgique ; M. Théophile Gastaud, Consul de Norvège. Sur le même rang se tenaient l'Amiral Nares, Président, et l'Ingénieur Hydrographe Général de Vanssay de Blavous, Membre du Comité de Direction du Bureau Hydrographique International.

L'église était entièrement tendue de draperies noires lamées d'argent. Un catafalque recouvert du drapeau polonais avait été dressé au milieu du transept. En tête s'éployait l'Aigle Blanc de la Pologne. Des lampadaires brûlaient à l'entour. Aux quatre coins du transept l'écusson polonais était entouré de drapeaux polonais, français et anglais. Une draperie décorée de l'Aigle Blanc et sur laquelle se lisait cette inscription « Les Amis de la Pologne », recouvrait la balustrade de la chaire.

S. Exc. Mgr Rivière siégeait au trône épiscopal, entouré de Mgr Chavy, Vicaire Général, et du Chanoine Durand, Doyen du Chapitre. Les Membres du Clergé parmi lesquels on remarquait Mgr Lesage, occupaient les stalles du chœur.

La Messe de Requiem a été célébrée par l'Abbé Wolkowski, Directeur des œuvres de charité de Poznan. Il était assisté de l'Abbé Butze, vicaire à Saint-Martin, et du R. P. Frolla, vicaire à Saint-Charles.

Au cours de la cérémonie, la Maîtrise et le Chœur des Orphelines sous la direction de M. M.-C. Scotto, et M. Bourdon au grand-orgue ont exécuté la messe « Pro Defunctis » de Mgr Perruchot.

Une quête a été faite au profit des œuvres de secours polonaises.

A la fin de la messe, S. Exc. Mgr Rivière a prononcé une très éloquente et émouvante allocution.

Son Excellence a rendu tout d'abord hommage au Primat de Pologne, puis aux vaillants soldats polonais tombés en héros comme aux martyrs sans armes victimes de l'invasion sanglante germano-soviétique ; il affirma que tous ces héros vivront dans le souvenir de la nation. Puis il rappela l'infinie compassion qu'éprouva S. S. le Pape Pie XII à l'égard de la Pologne et rappela les dix siècles de chrétienté qui animèrent la nation provisoirement disparue et passa rapidement sur les phases heureuses et malheureuses du peuple polonais.

L'Evêque prononça également des paroles d'espoir et de confiance en rappelant une citation prophétique de Miskiewicz et en s'associant à cette prière, il en dégagait les enseignements qui mettent en relief la noblesse de la Pologne et la tyrannie de ses oppresseurs.

Après avoir évoqué la glorieuse rédemption de 1918, souligné l'esprit de vengeance et l'entente satanique germano-soviétique pour immoler la Pologne, cité la récente fusillade des 150 étudiants et retracé le calvaire des populations opprimées, Mgr Rivière rappela la parole de Lamartine, puis invoqua ardemment Dieu pour une prompte renaissance de la Pologne en adressant un hommage affectueux à la Mère du Ciel pour qu'intervienne bientôt la résurrection nationale.

Mgr Rivière a ensuite donné l'absoute.

La cérémonie était terminée. S. A. S. le Prince Souverain et S. A. S. la Princesse Antoinette accompagnés de la Comtesse de Baciocchi, ont été escortés jusqu'à la sortie par MM. Oxner, Berecki et Demerlé et par le Chanoine Saint-Chartier. Puis l'assistance a défilé devant le Consul de Pologne, le Président et le Vice-Président du Comité des « Amis de la Pologne ».

Le Tribunal Correctionnel dans son audience du 21 novembre 1939 a prononcé les jugements ci-après :

R. A.-J.-H., né le 29 janvier 1909 à Thielt (Belgique), sans profession définie, et sans domicile fixe. — Abus de confiance : Un an de prison.

P. J., né le 5 juin 1910 à Pigna (Italie), commerçant demeurant à Monaco. — Spéculation illicite : 100 francs d'amende.

VARIÉTÉS

Léonard de Vinci

Giorgio Vasari, qui fut au XVI^e siècle vraiment le créateur de l'histoire de l'art, en écrivant *Le Vite de piu eccellenti pittori, scultori, architettori* (Les vies des plus excellents peintres, sculpteurs et architectes), nous a donné le plus bel ensemble de monographies de tous les artistes de la Renaissance italienne qu'il soit possible de consulter. Ce qui fait l'incontestable mérite des *Vite* et les place hors de pair dans l'histoire de l'art, c'est, avec l'attrait, l'animation du récit, cette sorte de verve aimable par laquelle il a su nous intéresser aux hommes dont il retraçait la vie et les travaux.

Sur Léonard de Vinci, il est intarissable. Il s'écriait, enthousiaste : « On voit l'influence céleste faire pleuvoir les dons les plus précieux sur certains hommes, souvent avec régularité, et quelques fois d'une manière surnatu-

relle; on la voit réunir sans mesure en un même être telle perfection que, de quelque côté que se tourne ce privilégié, chacune de ses actions est tellement divine que, distançant tous les autres hommes, ses qualités apparaissent ce qu'elles sont en réalité, comme accordées par Dieu et non acquises par l'industrie humaine. »

C'est ce qu'on a pu voir dans Léonard de Vinci (né en 1452, mort en 1519), qui réunissait à une beauté physique au-dessus de tout éloge, une grâce infinie dans tous ses actes; quant à son génie, il était tel que, n'importe quelle difficulté se présentant à son esprit, il la résolvait sans effort.

Chez lui, la dextérité s'alliait à une force très grande; chez lui, l'esprit et le courage avaient quelque chose de royal et de magnanime. Enfin sa réputation grandit tellement que, répandue partout de son vivant, elle s'étendit encore davantage après sa mort.

Les manuscrits de Léonard publiés il y a une trentaine d'années nous montrent dans le grand artiste le magistral précurseur de la science moderne.

Il portait toujours avec lui un petit carnet (Corot et Reynolds suivirent cet exemple), sur lequel il consignait des observations de tout genre. Les manuscrits que nous possédons — écrits de droite à gauche et qu'il faut déchiffrer au miroir — sont ou ces carnets mêmes ou quelquefois les extraits des notes les plus importantes qu'ils contenaient. Ces manuscrits renferment les éléments de la plus vaste des encyclopédies que Léonard n'a point composée et qu'il ne pouvait mener à bonne fin.

Il était variable et changeant. Il apprenait beaucoup de choses et, à peine commencées, il les abandonnait. Ainsi dans l'arithmétique, qu'il apprit en peu de mois, il fit tant d'acquis que, soulevant continuellement des doutes et des difficultés, bien souvent il embarrassait le maître qui l'enseignait.

Il cultiva un peu la musique, et aussitôt se décida à apprendre à jouer de la lyre, en homme qui avait naturellement l'esprit très élevé et plein de facilité, de manière qu'il chantait divinement en improvisant et en s'accompagnant sur cet instrument.

Cependant, tout en s'occupant ainsi à des choses variées, il ne cessa jamais de dessiner et de modeler, ce qui plaisait plus qu'autre chose à sa fantaisie. Ser Piero (son père naturel), voyant cela et considérant l'élévation de cet esprit, prit un jour quelques-uns de ses dessins, les porta à Andrea del Verrochio, son intime ami, et le pria instamment de lui dire si Léonard, s'appliquant au dessin, pourrait en tirer parti.

Andrea fut stupéfait de voir ces commencements prodigieux et engagea Ser Piero à le faire étudier. Celui-ci tomba d'accord avec son fils de l'envoyer à l'atelier d'Andrea; ce que Léonard fit très volontiers; et non seulement il s'attacha à un art, mais à tous ceux où le dessin intervenait.

On peut le mettre au nombre des peintres qui peuvent disputer le premier rang. Son rare génie est fait de l'harmonie des dons qui égalent en lui le savant à l'artiste. Ses sentiments passent sans cesse par son esprit et ses idées par son cœur. « Plus on connaît, plus on aime ». Le charme rare de ses œuvres est dans ce subtil mélange d'analyse et d'émotion, d'exactitude et de fantaisie, de naturel et de spiritualité, dans ce réalisme psychologique d'un artiste qui pense que l'esprit est partout présent et doit partout apparaître : *la pittura è cosa mentale*.

Léonard n'est pas seulement un grand peintre, c'est encore un grand savant, son imagination créatrice ne laisse pas une vérité inféconde : ses manuscrits sont remplis de dessins de machines. Il pressent la force motrice de la vapeur, sans l'appliquer d'ailleurs que par accident, comme dans son architonnerre (canon à vapeur). Machines de toutes sortes, machines à raboter, à scier le bois, la pierre, le marbre, à tisser, à filer; bateau dragueur, système de barrage avec écluses; bombes explosibles, canons se chargeant par la culasse, tout sollicite son esprit curieux et l'amène à quelque combinaison ingénieuse et nouvelle. Il veut donner à l'homme le vol de l'oiseau. Ce grand problème ne cesse de l'occuper : selon sa méthode, il analyse avec une sagacité merveilleuse le vol de l'oiseau, il le décompose en ses divers éléments, qu'il s'efforce de recombinaison dans la machine à voler. Il rencontre en passant le parachute, les montgolfières; mais il ne s'y arrête pas et, hardiment, s'en tient au principe du « plus lourd que l'air ».

Il n'y a rien de nouveau sous le soleil : l'impôt sur le revenu existait au XVI^e siècle. Les citoyens florentins étaient tenus de déclarer la valeur de leurs biens à époque fixe (déclaration au *catasto*), avec leur âge, le nom et l'âge de leurs enfants. Il n'est pas facile de se rendre compte de la valeur de l'argent du XII^e au XVI^e siècles. Toutes proportions gardées avec l'époque actuelle, on peut assigner au florin, sequin ou ducat d'or une valeur d'environ soixante-dix francs. On sait donc ce que gagnait Léonard, qui eut toujours un intérieur élégant, des domestiques, des chevaux qu'il aimait par dessus tout et toutes sortes d'animaux qu'il gouvernait avec une patience et un amour infinis.

Ses œuvres les plus célèbres sont *La Joconde* (qui, volée au Louvre en 1911, fut retrouvée à Florence le 12 décembre 1913 et remise en place); *La Cène*, le *Portrait de Lucrezia Crivelli* (la belle Ferronnière), *Sainte-Anne*, *Saint Jean-Baptiste*; *La Vierge aux Rochers*; *L'Adoration des Mages*, toutes œuvres où le maître s'efforça d'égalier l'art à la vie.

Le 13 septembre 1515, la victoire de Marignan donnait à François I^{er} le duché de Milan. A peine informé de l'arrivée des Français, le Vinci quitte Rome et va rejoindre le roi à Pavie. En décembre 1515, il se rendait en France où François I^{er}, qui l'aimait, lui donnait l'hôtel du Cloux, dans le voisinage du Château d'Amboise, et lui assurait une pension de 700 écus. C'est là, qu'après plusieurs mois de maladie, il expira le 2 mai 1519.

Alin MONJARDIN.

Correspondance Havas.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN

Docteur en droit, notaire

2, Rue Colonel-Bellando-de-Castro, Monaco

Cession de part indivise dans fonds de Commerce

(Première Insertion)

Suivant acte reçu, le 24 novembre 1939, par M^e Eymin, notaire soussigné, enregistré, M^{lle} Madeleine LENZI, célibataire majeure, commerçante, domiciliée et demeurant n^o 39, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo, a acquis de M^{me} Alice-Adrienne-Joséphine dite Victorine LENZI, commerçante, épouse de M. Auguste ZANARDI, coiffeur, avec qui elle est domiciliée et demeure Route Nationale, quartier Saint-Roman, à Roquebrune-Cap-Martin (Alpes-Maritimes), la part, soit moitié, appartenant à ladite M^{me} ZANARDI dans le fonds de commerce de bazar, chapellerie, mercerie et confection pour dames, vente d'huile d'olive et de graines au détail, connu sous la dénomination de *Bazar de la Madeleine*, exploité dans partie du rez-de-chaussée d'un immeuble dénommé « Villa Hélène », situé n^o 8, avenue Saint-Laurent, à Monte-Carlo (Principauté de Monaco).

Les créanciers de M^{me} Zanardi, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer les paiements qui seraient faits en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de ladite cession, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours, à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 30 novembre 1939.

(Signé :) Alex. EYMIN.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO

Docteur en droit, notaire

41, rue Grimaldi, Monaco

Cession de Fonds de Commerce

(Première Insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné,

le 28 novembre 1939, M^{me} Rose-Eugénie ESTEVENIN, commerçante, épouse de M. Louis THIBAUD, demeurant ensemble à Monaco, villa Anna, 31, rue Grimaldi, a cédé à M^{me} Rosine GUGGIA, épouse de M. Jean-Baptiste-Lucien GIRAUDO, demeurant à Monaco, 19, rue Grimaldi, le fonds de commerce de mercerie, bonneterie, lingerie, trousseaux pour hommes et femmes, layettes, articles de parfumerie et de toilette, de fantaisie et de luxe, de mode, sis à Monaco, 31, rue Grimaldi.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Settimo, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 30 novembre 1939.

(Signé :) A. SETTIMO.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO

Docteur en droit, notaire

41, rue Grimaldi, Monaco

SOCIÉTÉ ANONYME

“ FOREIGN INVESTMENT TRUST ”

DISSOLUTION

I. — Aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue à Monaco, le 20 novembre 1939, au siège social, les actionnaires de la Société *Foreign Investment Trust*, spécialement convoqués et réunis à cet effet, ont :

Prononcé la dissolution anticipée de la dite Société à compter du 20 novembre 1939; décidé sa liquidation et nommé comme liquidateurs, avec les pouvoirs les plus étendus à cet effet : M. Koop Blom.

Le siège de la liquidation a été établi à l'ancien siège social.

II. — Un original du dit procès-verbal et de la feuille de présence ont été déposés au rang des minutes de M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, par acte du 20 novembre 1939.

III. — Une expédition du dit acte de dépôt a été déposée pour approbation, le 28 novembre 1939 au Secrétariat Général du Ministère d'Etat de la Principauté, qui par lettre du même jour a délivré récépissé et a donné acte de la résolution prise, prononçant la dissolution et la liquidation de la dite Société.

IV. — Une même expédition a été déposée ce jour au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté.

Le dit dépôt, ainsi que la présente publicité faits conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n^o 71 du 3 janvier 1924, sur les Sociétés par actions.

Monaco, le 30 novembre 1939.

(Signé :) A. SETTIMO.

SOCIÉTÉ MONÉGASQUE D'ÉLECTRICITÉ

Société Anonyme au capital de 4.050.000 francs

Siège social à Monaco

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les actionnaires de la Société *Monégasque d'Electricité* sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire pour le jeudi 21 décembre 1939, à 9 h. 30, à Paris, 5, avenue du Coq.

ORDRE DU JOUR :

Lecture du Rapport du Conseil d'Administration ;
Lecture des Rapports des Commissaires des Comptes ; approbation des comptes de l'Exercice

1938-1939 ; emploi du solde du Compte de Profits et Pertes ;

Quitus à un Administrateur ;
Nomination des Commissaires des Comptes et fixation de leur rémunération ;
Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

**Société Anonyme des Grands Hôtels de Londres
Monte-Carlo Palace et Alexandra**

CONVOCAION

Messieurs les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le jeudi 28 décembre prochain, à 16 heures, au siège social, Monte-Carlo Palace à Monte-Carlo.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration ;
- 2° Rapport des Commissaires aux comptes ;
- 3° Examen des comptes de l'exercice 1938-1939, approbation s'il y a lieu et décharge à qui de droit ;
- 4° Affectation du solde bénéficiaire ;
- 5° Réélection d'Administrateurs en corformité de l'article 26 des Statuts ;
- 6° Nomination des Commissaires aux comptes pour l'exercice 1939-1940 et fixation de leur rémunération ;
- 7° Autorisation à donner aux Administrateurs dans les termes de l'article 36 des Statuts.

Conformément à l'article 45 des Statuts, ont le droit de prendre part à l'Assemblée les propriétaires de 10 actions au moins et ceux qui par suite de groupement représentent au moins ce nombre d'actions.

Pour être admis à l'Assemblée, les actionnaires devront déposer leurs titres, au plus tard, le 19 décembre à midi, soit au siège social soit dans un établissement de crédit de la Principauté.

En cas de représentation par mandataire, les procurations données dans les formes prescrites devront être déposées au siège social, au plus tard le 19 décembre 1939.

Le Conseil d'Administration.

**Société Civile des Obligataires
de l'Hôtel Windsor et ses Annexes**

NOUVEL AVIS DE CONVOCAION

MM. les obligataires de la dite Société sont informés que l'Assemblée Générale extraordinaire du 29 novembre écoulé, n'ayant pu avoir lieu faute de quorum, une nouvelle Assemblée aura lieu le 30 décembre 1939 à 15 heures au siège social, 31, boulevard Princesse-Charlotte (Immeuble du Crédit Foncier de Monaco) avec le même ordre du jour suivant :

« Consentir à la Société débitrice un délai de « paiement pour le coupon 22, échu le 30 novembre « écoulé. »

Les obligataires n'ayant pas encore effectué le dépôt de leurs titres, sont invités à le faire trois jours avant la date de la réunion, soit au siège social, soit dans toute autre banque.

*P^r les Administrateurs,
l'un d'eux : A. FOURNIER.*

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

EXTRAIT

Par jugement en date du 28 novembre 1939, exécutoire sur minute et avant enregistrement, le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco a déclaré commune au sieur Romuald REBELLI, demeurant à Monaco, 5, avenue du Port, la faillite prononcée contre la dame Claire MAGNI, son épouse, par jugement du dit Tribunal du 9 novembre 1939, enregistré.

Monaco, le 29 novembre 1939.

Le Greffier en Chef : PERRIN-JANNÈS.

BULLETIN DES OPPOSITIONS

sur les Titres au Porteur

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^r Sanmori, huissier à Monaco, en date du 4 avril 1939. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 8.290, 13.071 et 327.874.

Exploit de M^r Sanmori, huissier à Monaco, en date du 7 avril 1939. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant le numéro 23.680

Exploit de M^r Pissarello, huissier à Monaco, en date du 11 mai 1939. Cinq Obligations 5 % 1935 de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 9.643 à 9.647.

Exploit de M^r Pissarello, huissier à Monaco, en date du 4 août 1939. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 423.989, 423.987, 438.702, 455.153 à 455.154, 464.091 à 464.095.

Mainlevées d'opposition.

Néant.

Titres frappés de déchéance

Du 31 mars 1939. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 53.526 et 53.527.

Du 3 juillet 1939. Un Cinquième d'Action de Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 3.359.

Le Gérant : Charles MARTINI

**DOUBLEZ
vos Revenus**

en prenant comme Guides
les 2 Volumes-Albums de

VIE A LA CAMPAGNE

**JARDINS
BASSES-COURS**

Printemps-Eté 1939 (15 Février) et
Automne-Hiver 1939-1940 (15 Août)

**12 MOIS DE
Conseils, Travaux, Réussites
PAR L'IMAGE**

vous assurant

**d'Abondantes
Productions**

de Légumes, Fruits, Fleurs, Œufs,
Volailles, Pigeons, Lapins, Fourrures,
Toisons d'Angoras, etc.

Chaque Volume-Album :

250 PHOTOS

12 f. Etr. 16 f. Abonné* 20 f. Etr. 30 f.

Profitez des nombreuses Primes et demandez dépliant et documentation illustrés gratuits à M. Albert MAUMENÉ, Librairie Hachette, 79, boul. Saint-Germain, Paris-6

L'ARGUS DE LA PRESSE « voit tout », fondé en 1879, les plus anciens Bureaux d'articles de Presse, 37, rue Bergère, Paris, lit et dépouille plus de 20.000 journaux et revues dans le monde entier.

L'Argus, édite l'*Argus de Officiel*, lequel contient tous les votes des hommes politiques.

L'Argus recherche les articles passés, présents et futurs.

L'Argus se charge de toutes les publicités en France et à l'Etranger.

**CHAQUE SEMAINE, LISEZ
MINERVA**

la grande revue illustrée.

**Ses contes et ses romans,
ses rubriques de mode, de
beauté, de conseils pratiques,
ses bonnes recettes
culinaires, ses élégants
modèles de tricot, ses
articles documentaires, ses
interviews, ses reportages,
ses échos d'actualités,**

font de

MINERVA

**l'hebdomadaire
de la femme moderne**

Sa présentation séduit. Sa lecture retient. C'est le journal féminin le plus divers, le plus complet.

En vente partout: le n° 1 fr. 25

Spécimen gratuit

sur demande

MINERVA

1, rue des Italiens, Paris-9^e

**APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES
CHAUFFAGE CENTRAL**

H. CHOINIÈRE ET FILS

18, B^d DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS

TÉLÉPHONE : 020.08

SERRURERIE - FERRONNERIE D'ART

François MUSSO

3, Boulevard du Midi -- BEAUSOLEIL

18, Boulevard des Moulins -- MONTE-CARLO

Téléphone 212.75

POUR LOUER OU ACHETER

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés

TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

Prêts Hypothécaires - Gérances - Assurances

AGENCE MARCHETTI

Fondée en 1897

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 024.78